

/// ÉTATS
FINANCIERS
2008
2009



*La Financière
agricole*
Québec 

Toujours là quand ça compte

/// TABLE DES MATIÈRES

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC	3
Rapport de la direction	5
Rapport du comité de vérification	6
Rapport du vérificateur	7
Résultats consolidés	8
Déficit cumulé consolidé	9
Bilan consolidé	10
Flux de trésorerie consolidés	12
Notes complémentaires	14
FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES	
FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE	
FONDS DU COMPTE DE STABILISATION DU REVENU AGRICOLE	29
Rapport du fiduciaire	30
Rapport du vérificateur	31
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	
Résultats et déficit cumulé	32
Bilan	33
Fonds d'assurance-récolte	
Résultats et avoir	34
Bilan	35
Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole	
Évolution du solde du fonds	36
Bilan	37
Notes complémentaires	38
LE FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS	47
Rapport de la direction	48
Rapport du vérificateur	49
Résultats et avoir	50
Bilan	51
Flux de trésorerie	52
Notes complémentaires	53

Photos de la page couverture :

- Montée du Rocher, Saint-Vallier de Bellechasse, Chaudière-Appalaches
- Benoît Chaput, de l'entreprise *Benoît Chaput*, finaliste de l'édition 2007 du concours *Tournez-vous vers l'excellence!*
- Simon Parent, de l'entreprise *Novafruit inc.*, gagnant de l'édition 2006 du concours *Tournez-vous vers l'excellence!*

Crédits photos :

Couverture et pages 3, 29 et 47 : Jacques Dorion

/// ÉTATS
FINANCIERS
de l'exercice terminé
le 31 mars 2009

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC



Ferme Moulin Bleu, 20 rang 3-4, Sainte-Élizabeth-de-Warwick, Centre-du-Québec

/// RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

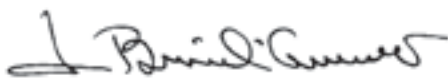
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Financière agricole du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Financière agricole du Québec doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance ou de protection du revenu agricole.


Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification, et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour La Financière agricole du Québec,



Le président-directeur général,
Jacques Brind'Amour



Le vice-président aux affaires corporatives,
Jean-François Brouard

Lévis, le 22 mai 2009

/// RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

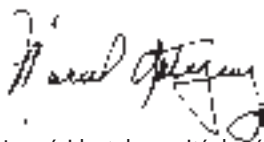
Le comité de vérification est composé exclusivement d'administrateurs externes et entièrement indépendants de l'organisation. Il relève directement du conseil d'administration.

Le comité rencontre deux fois l'an le Vérificateur général du Québec, lequel a un accès libre et direct au comité.

Les membres du comité ont examiné les états financiers consolidés dressés par la Société pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2009 et en ont discuté avec la haute direction de l'organisation.

Le comité a également discuté avec le Vérificateur général des nouvelles exigences et normes de vérification en vigueur pour le présent exercice, tout comme il a examiné les commentaires de ce dernier.

Compte tenu des vérifications et examens effectués, le comité de vérification a recommandé au conseil d'administration l'adoption des états financiers consolidés vérifiés.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marcel Ostiguy', written over a faint circular stamp or watermark.

Le président du comité de vérification,
Marcel Ostiguy

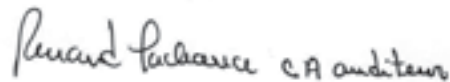
Lévis, le 22 mai 2009

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan consolidé de La Financière agricole du Québec au 31 mars 2009 ainsi que les états consolidés des résultats, du déficit cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu des modifications de conventions comptables résultant de l'adoption des normes comptables pour le secteur public, expliquées à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 22 mai 2009

/// RÉSULTATS
CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé
le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	2009	2008 Redressé (note 3)
PRODUITS		
Contribution du gouvernement du Québec (note 4)	307 489	322 313
Contribution du gouvernement du Canada (note 5)	133 225	287 575
Contributions des participants au programme Agri-stabilité	5 674	5 038
Droits administratifs	5 037	4 470
Intérêts - Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	18 396	35 535
Intérêts et revenus de placements	5 126	5 550
Autres revenus	213	402
	475 160	660 883
CHARGES		
Contribution aux Fonds :		
d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	511 729	323 287
d'assurance-récolte	41 709	41 777
d'assurance-prêts agricoles et forestiers	10 849	10 914
Programme Agri-stabilité (note 6)	113 450	183 059
Programme Agri-investissement	44 983	111 400
Contribution au paiement de l'intérêt	2 917	3 778
Subvention - Programme d'appui financier à la relève agricole	11 139	10 272
Programmes fédéraux spéciaux (note 7)	31	44 406
Autres programmes (note 8)	3 157	18 845
Contribution au financement d'organismes	1 300	3 680
Frais d'administration (note 9)	56 835	55 944
Intérêts	29 847	35 513
Perte de valeur sur placements en PCAA (note 17)	1 094	13 879
	829 040	856 754
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT QUOTE-PART DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.	(353 880)	(195 871)
QUOTE-PART DE LA PERTE DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.	(5 543)	(2 607)
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(359 423)	(198 478)

/// DÉFICIT
CUMULÉ
CONSOLIDÉ
de l'exercice terminé
le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	2009	2008 Redressé (note 3)
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT		
Solde déjà établi	(285 563)	(87 070)
Incidence de l'adoption des normes du secteur public au 1 ^{er} avril 2007 (note 3)	318	303
	(285 245)	(86 767)
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES		
	(359 423)	(198 478)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN		
	(644 668)	(285 245)

Réserve générale (note 10)

/// BILAN
CONSOLIDÉ
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

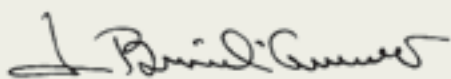
	2009	2008 Redressé (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	–	114
Placements temporaires (note 11)	2 169	4 783
Créances et intérêts courus	26 729	2 800
À recevoir de Capital Financière agricole inc. (note 12)	4 300	507
À recevoir des fonds (note 13)	709 585	952 756
À recevoir du gouvernement du Québec (note 14)	919	1 672
À recevoir du gouvernement du Canada (note 15)	87 716	170 306
Versements à recevoir sur prêts (note 16)	709	951
	832 127	1 133 889
À recevoir de Capital Financière agricole inc. (note 12)	643	477
À recevoir du gouvernement du Québec (note 14)	49	967
Prêts (note 16)	3 220	4 626
Placements (note 17)	92 457	96 139
Immobilisations (note 18)	3 703	3 785
	932 199	1 239 883

//// BILAN
CONSOLIDÉ
(suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	2009	2008 Redressé (note 3)
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire	1 582	—
Emprunts temporaires (note 19)	1 332 676	916 391
Charges à payer (note 20)	6 923	7 606
Contribution provinciale reportée (note 21)	288	1 205
Comptes des participants au programme Agri-investissement	40 174	25 024
Contributions des participants au programme Agri-stabilité reportées	14 283	10 921
Dû aux fonds (note 22)	17 200	364 729
Dû au gouvernement du Canada	100	144
Dû au gouvernement du Québec (note 23)	1 327	1 509
Provision pour programme Agri-stabilité (note 6)	68 885	107 285
Provision pour programme Agri-investissement	69 454	60 651
Provision pour Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage	—	5 500
Provision pour vacances	5 039	4 874
	1 557 931	1 505 839
Dû au gouvernement du Québec (note 23)	4 294	4 294
Provision pour congés de maladie (note 24)	14 642	14 995
	1 576 867	1 525 128
DÉFICIT CUMULÉ	(644 668)	(285 245)
	932 199	1 239 883

Engagements (note 25)



Le président-directeur général,
Jacques Brind'Amour



Le président du conseil d'administration,
Réналd Boucher

/// FLUX DE
TRÉSORERIE
CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé
le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	2009	2008 Redressé (note 3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Insuffisance des produits sur les charges	(359 423)	(198 478)
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	1 260	1 319
Gain sur disposition d'immobilisations	(2)	(6)
Perte de valeur sur placements en PCAA	1 094	13 879
Quote-part de la perte de Capital Financière agricole inc.	5 543	2 607
	(351 528)	(180 679)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Créances et intérêts courus	(23 929)	41 002
À recevoir de Capital Financière agricole inc.	(3 959)	(751)
À recevoir des fonds	243 171	(344 713)
À recevoir du gouvernement du Québec	1 671	1 672
À recevoir du gouvernement du Canada	82 590	(8 317)
Actifs destinés à la vente	–	403
Charges à payer	(601)	(4 269)
Contribution provinciale reportée	(917)	257
Contributions des participants au programme Agri-stabilité reportées	3 362	4 117
Dépôt du gouvernement du Canada au programme Agri-investissement	26 754	50 749
Dépôt de La Financière agricole au programme Agri-investissement	9 426	–
Intérêts déposés au programme Agri-investissement	475	–
Retraits des participants au programme Agri-investissement	(21 505)	(25 725)
Dû aux fonds	(347 529)	302 759
Dû au gouvernement du Québec	(182)	(13 186)
Dû au gouvernement du Canada	(44)	(687)
Provision pour programme Agri-stabilité	(38 400)	(72 975)
Provision pour programme Agri-investissement	8 803	60 651
Provision pour Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage	(5 500)	5 500
Provision pour vacances	165	(66)
Provision pour congés de maladie	(353)	407
	(66 502)	(3 172)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(418 030)	(183 851)

/// FLUX DE
TRÉSORERIE
CONSOLIDÉS
(suite)
de l'exercice terminé
le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	2009	2008 Redressé (note 3)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissements de prêts	1 648	1 705
Acquisitions d'immobilisations	(1 260)	(1 522)
Produit de disposition d'immobilisations	2	6
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	390	189
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts temporaires, flux de trésorerie liés aux activités de financement	416 285	270 356
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(1 355)	86 694
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	4 897	9 703
Reclassement à long terme des papiers commerciaux adossés à des actifs	(2 955)	(91 500)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	587	4 897
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :		
Encaisse	-	114
Placements temporaires	2 169	4 783
Découvert bancaire	(1 582)	-
	587	4 897
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie :		
Intérêts payés	29 358	35 437

Enfin, en date du 31 mars 2009, le poste charges à payer inclut des acquisitions d'immobilisations, représentant 52 millions de dollars (2008 : 134 millions de dollars).

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Financière agricole du Québec est une personne morale, mandataire de l'État, constituée en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, (L.R.Q., chapitre L-O.1). La Société est gérée en partenariat avec le milieu agricole et a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Elle met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurance, de capital de risque et de financement agricole et forestier adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité.

De plus, La Financière agricole administre les Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, d'assurance-récolte, du Compte de stabilisation du revenu agricole et le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers qui font l'objet d'états financiers distincts. Elle verse une contribution aux Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et d'assurance-récolte et elle assume le paiement des droits d'assurance exigibles au Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers consolidés, la Société utilise prioritairement le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. La préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont l'établissement des provisions pour les programmes, la contribution du gouvernement du Canada, les vacances et les congés de maladie ainsi que de la moins-value durable sur les placements.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de La Financière agricole, de la filiale Capital Financière agricole inc. et de Financière agricole du Québec - Développement international.

Méthode de consolidation

Les comptes de La Financière agricole et de Financière agricole du Québec - Développement international sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers.

La participation dans l'entreprise publique Capital Financière agricole inc. est comptabilisée selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, la participation est enregistrée au coût, lequel est ajusté annuellement de la quote-part de La Financière agricole dans les résultats de cette entreprise, avec contrepartie aux déficits cumulés. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des conventions comptables de l'entreprise publique avec celles de la Société.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur de marché.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût, diminués de toute moins-value durable.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs destinés à la vente

Les actifs destinés à la vente sont évalués au coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique	33,33 %
Stations météorologiques	10 %
Développement informatique	20 %

Contributions, indemnités et paiements de transfert

Les contributions, indemnités et paiements de transfert sont portés aux charges de l'exercice lorsqu'ils sont autorisés, que le bénéficiaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interemployeurs à prestations déterminées, compte tenu du fait que La Financière agricole ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de La Financière agricole consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Depuis le 1^{er} avril 2008, la Société établit ses états financiers consolidés en utilisant le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. Auparavant, elle utilisait le Manuel de l'ICCA pour le secteur privé. Les états financiers consolidés comparatifs ont été retraités pour refléter la première application de ces nouvelles normes. Les modifications aux conventions comptables sont décrites ci-dessous.

Instruments financiers

Selon les normes comptables actuelles de l'ICCA pour le secteur public, aucune norme spécifique n'existe quant aux instruments financiers. L'information auparavant présentée à leur égard est donc retirée. De plus, les placements sont constatés au coût d'acquisition diminués de toute moins-value durable alors qu'auparavant ils étaient comptabilisés à leur juste valeur.

Méthode de consolidation

Selon les normes comptables actuelles de l'ICCA pour le secteur public, la participation dans une entreprise publique est comptabilisée selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Ainsi, les comptes de Capital Financière agricole inc. sont à compter du présent exercice financier comptabilisés selon cette méthode alors qu'auparavant, ils étaient consolidés ligne par ligne. L'information auparavant présentée et résultant de la consolidation ligne par ligne est donc retirée.

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Incidence de l'application des normes du secteur public

Les états financiers consolidés du 31 mars 2008 ont été redressés pour tenir compte de ces modifications. Ceux-ci ont eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers :

	Au 31 mars 2008 <i>(tel que présenté)</i>	Incidence de la modification comptable	Au 31 mars 2008 <i>(redressé)</i>
Bilan consolidé			
Actifs à court terme	1 136 327	(2 438)	1 133 889
À recevoir de Capital Financière agricole inc.	–	477	477
À recevoir du gouvernement du Québec	967	–	967
Prêts	4 100	526	4 626
Placements	96 587	(448)	96 139
Immobilisations	3 786	(1)	3 785
	1 241 767	(1 884)	1 239 883
Passifs à court terme	1 505 955	(116)	1 505 839
Dû au gouvernement du Québec	4 294	–	4 294
Provision pour congé de maladie	15 077	(82)	14 995
Part de l'actionnaire sans contrôle	2 004	(2 004)	–
Déficit cumulé	(285 563)	318	(285 245)
	1 241 767	(1 884)	1 239 883
Résultats consolidés			
Produits	661 856	(973)	660 883
Charges			
Frais d'administration	56 878	(934)	55 944
Moins-value non réalisée sur les placements en PCAA	16 180	(16 180)	–
Moins-value non réalisée sur les prêts et autres placements	209	(209)	–
Moins-value réalisée sur les placements	235	(235)	–
Perte de valeur sur les placements en PCAA	–	13 879	13 879
Quote-part de la perte des sociétés satellites	203	(203)	–
Part de l'actionnaire sans contrôle	(287)	287	–
Quote-part de la perte de Capital Financière agricole inc.	–	2 607	2 607
Insuffisance des produits sur les charges	(198 493)	15	(198 478)

4. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et La Financière agricole du Québec ont signé une convention d'une durée de sept ans, échéant au 31 mars 2008. Toutefois, la convention a été prolongée jusqu'au 31 mars 2010. En vertu de cette convention, le ministère verse pour et à l'acquis de la Société un montant annuel de 305 millions de dollars. L'article 5.2 de cette convention prévoit qu'à compter du 1^{er} avril 2006, les parties entreprendront les démarches en vue de convenir d'une nouvelle convention. Au 31 mars 2009, les discussions relatives à l'établissement d'une nouvelle convention sont toujours en cours.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec verse pour et à l'acquis de La Financière agricole du Québec un montant annuel de 1 400 milliers de dollars, en vertu d'une convention reconduite annuellement.

	2009	2008
Contribution du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec en vertu :		
de la convention	305 000	305 000
des programmes d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage :		
Volet I	(163)	15 254
Volet II	1 222	659
du Programme d'aide spéciale aux fromageries	30	-
Contribution du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec	1 400	1 400
	307 489	322 313

Le 31 mai 2006, la Société a effectué une demande de contribution ponctuelle de 218,6 millions de dollars auprès du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec en invoquant l'article 3.4 de la convention, correspondant ainsi aux circonstances exceptionnellement défavorables ayant prévalu dans les secteurs des viandes bovines et des céréales et ayant eu un impact important sur le cadre financier de la Société. En août 2007, la Société a transmis au ministre une demande amendée au montant de 251 millions de dollars.

Au 31 mars 2009, la Société n'a pas reçu de réponse du gouvernement du Québec au sujet du versement éventuel de cette contribution.

5. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

	2009	2008
Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur un cadre stratégique agricole et agroalimentaire pour le vingt et unième siècle sur :		
l'assurance production pour :		
la contribution au régime d'assurance	24 602	24 469
la contribution à l'administration	9 871	9 607
le programme Agri-stabilité pour :		
la contribution au programme	64 665	106 813
la contribution à l'administration	4 062	4 876
le programme Agri-investissement pour :		
la contribution au programme	24 512	17 160
la contribution à l'administration	1 952	421
les programmes provinciaux	-	4 700
	129 664	168 046
Accord Canada-Québec sur la contribution de démarrage et l'aide à la transition pour Agri-investissement pour :		
la contribution de démarrage et l'aide à la transition	3 823	73 680
la contribution à l'administration	389	957
	4 212	74 637
Accord Canada-Québec sur l'indemnité pour coûts de production pour :		
la contribution au Programme d'indemnité pour coûts de production	32	44 403
la contribution à l'administration	-	420
	32	44 823
Accord Canada-Québec sur l'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks pour :		
la contribution au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	335	-
la contribution au Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	(1 047)	-
la contribution à l'administration	29	69
	(683)	69
	133 225	287 575

5. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA (suite)

La contribution fédérale a été attribuée aux programmes suivants :

	2009	2008
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	335	-
Programme d'assurance récolte	34 473	34 076
Programme Agri-stabilité	67 709	111 758
Programme Agri-investissement	30 676	92 218
Programme d'indemnité pour coûts de production	32	44 823
Autres programmes	-	4 700
	133 225	287 575

6. PROGRAMME AGRI-STABILITÉ

Les estimations de la provision de ce programme et la contribution du gouvernement du Canada y afférente sont sujettes à l'incertitude de mesure. Ces estimations peuvent substantiellement changer dans l'avenir si les informations, considérées par la direction pour établir les évaluations, devaient changer de manière significative. La dépense de programme peut être plus ou moins élevée que le montant estimé puisque l'évaluation est faite avant que toute l'information nécessaire pour traiter une réclamation soit validée.

7. PROGRAMMES FÉDÉRAUX SPÉCIAUX

	2009	2008
Programme d'indemnité pour coûts de production	31	44 403
Compte de stabilisation du revenu net	-	3
	31	44 406

8. AUTRES PROGRAMMES

	2009	2008
Programme de mesures incitatives en agroenvironnement et aménagement d'habitats fauniques en milieu agricole	36	26
Programmes d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage - Volet I	(163)	15 254
Programme complémentaire de stabilisation des inventaires en acériculture	3 284	3 565
	3 157	18 845

9. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2009	2008
Traitements et avantages sociaux	44 266	43 271
Transport et communication	3 563	3 624
Loyers	3 509	3 407
Services professionnels et administratifs	3 175	3 144
Fournitures et matériel	797	768
Entretien et réparations	265	411
Amortissement des immobilisations	1 260	1 319
	56 835	55 944

La répartition des frais d'administration se détaille comme suit :

	2009	2008
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	7 615	7 328
Programme d'assurance récolte	16 452	16 012
Programme Agri-stabilité	8 124	9 212
Programme Agri-investissement	3 154	1 378
Programmes de financement agricole et forestier	20 657	20 879
Compte de stabilisation du revenu agricole	22	43
Programmes d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage	136	247
Programme d'aide spéciale aux fromageries	106	
L'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks	29	69
Programme d'indemnité pour coût de production	-	420
Capital Financière agricole inc.	147	226
Financière agricole du Québec - Développement international	393	130
	56 835	55 944

10. RÉSERVE GÉNÉRALE

La Financière agricole du Québec a constitué une réserve générale pour couvrir les risques liés à sa contribution future au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Quoique les modalités prévues à la méthodologie de tarification du programme établissent la réserve générale à 86 816 milliers de dollars au 31 mars 2009 (2008 : 87 670 milliers de dollars), celle-ci ne peut dépasser l'excédent à cette date. Ainsi, la réserve générale est nulle aux 31 mars 2008 et 2009.

11. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2009	2008
Papier commercial bancaire adossé à des actifs	-	4 647
Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à vue, 0,73 %	2 169	136
	2 169	4 783

12. À RECEVOIR DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

	2009	2008
Sans intérêt ni modalité de remboursement	–	2
Portant intérêts au taux de 0,70 %, échéant jusqu'au 27 avril 2009	4 300	505
Sans intérêt, remboursable annuellement jusqu'à concurrence de la marge bénéficiaire positive de l'année subséquente	643	477
	4 943	984
Versements à recevoir à court terme	(4 300)	(507)
	643	477

13. À RECEVOIR DES FONDS

	2009	2008
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles :		
Portant intérêt à des taux variant entre 0,8 % et 1,24 %, échéant jusqu'au 30 avril 2009	709 558	952 756
Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole :		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	27	–
	709 585	952 756

14. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2009	2008
Congés de maladie accumulés assumés par le gouvernement du Québec	968	2 639
Versements à recevoir à court terme	(919)	(1 672)
	49	967

15. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU CANADA

	2009	2008
Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur un cadre stratégique agricole et agroalimentaire pour le vingt et unième siècle sur :		
l'assurance production	2 783	93
le programme Agri-stabilité	54 720	123 657
le programme Agri-investissement	27 570	18 538
Accord Canada-Québec sur l'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks	2 098	5 103
Accord Canada-Québec sur la contribution de démarrage et l'aide de transition pour Agri-investissement	545	22 780
Accord Canada-Québec sur l'indemnité pour coûts de production	–	135
	87 716	170 306

16. PRÊTS

	2009	2008
Portant intérêts à des taux variant entre 2,5 % et 8 %	3 929	5 577
Versements à recevoir à court terme	(709)	(951)
	3 220	4 626
Solde des prêts dont l'échéance est de :		
moins d'un an	66	129
entre 1 et 5 ans	948	800
5 ans et plus	2 915	4 648
	3 929	5 577

Le capital et les intérêts sont garantis par le Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec ou par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers. Ces prêts ont été accordés en vertu de la *Loi sur le crédit agricole* et de la *Loi sur le crédit forestier* dont l'application a pris fin les 10 août 1988 et 29 juin 1984 respectivement, et viendront à échéance au plus tard en 2019 et 2038.

17. PLACEMENTS

	2009	2008
Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers	79 482	77 621
Participation dans Capital Financière agricole inc.	12 975	18 518
	92 457	96 139

Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers

Au 13 août 2007, La Financière agricole du Québec détenait des placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) non garantis par des banques.

Le 23 décembre 2007, le Comité pancanadien des investisseurs approuvait une proposition d'entente visant à restructurer les séries liées au PCAA émises par 20 fiduciaires.

Le 25 avril 2008, les détenteurs de PCAA ont voté en faveur du plan de restructuration. La mise en oeuvre de celui-ci a été finalisée le 21 janvier 2009.

Conformément au plan de restructuration, le PCAA concerné a été remplacé par de nouveaux billets à taux variable à plus long terme assortis d'échéances conçues pour correspondre davantage aux échéances des actifs sous-jacents. Le Plan prévoit aussi, dans certains cas, le regroupement de certains actifs, de même que la création de nouvelles facilités de financement de marge pour soutenir tout appel de garantie qui pourrait se produire.

17. PLACEMENTS (suite)

Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers (suite)

Les séries du PCAA concerné, soutenues en totalité ou en partie par des actifs synthétiques, ont été regroupées dans les véhicules d'actifs cadres (1 et 2) suivants :

- le véhicule d'actifs cadre 1 (VAC1) est un véhicule nouvellement formé pour les investisseurs qui ont choisi d'engager leur part proportionnelle d'une facilité de financement de marge associée à leurs actifs sous-jacents;
- le véhicule d'actifs cadre 2 (VAC2) est un véhicule nouvellement formé pour les investisseurs qui ont choisi d'engager moins que leur part proportionnelle d'une facilité de financement de marge (ou aucune part), auquel cas la portion restante sera financée par des tiers.

Les facilités de financement de marge dans VAC1 et VAC2 sont fournies par divers prêteurs. Ces facilités sont conçues pour réduire le risque que les nouveaux véhicules ne soient pas en mesure de faire face à des appels de marge si des circonstances futures en justifiaient la nécessité. De plus, un moratoire empêche les appels de marge pendant une période de 18 mois.

Relativement à la contribution d'actifs soutenus par la facilité de financement de marge pour les VAC1 et VAC2, les investisseurs ont reçu une combinaison de billets de catégories A-1, A-2, B et C assortis d'une échéance prévue en décembre 2016. Les billets de catégories A-1 et A-2 ont reçu une cote de crédit finale de «A». Les actifs inadmissibles dans VAC1 et VAC2 ont été séparés et les porteurs de billets détenant des séries de PCAA garanties en partie par des actifs inadmissibles ont reçu des billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI) qui reflètent le rendement de l'actif individuel sous-jacent.

Un véhicule nouvellement formé, mettant en silo chaque série garantie exclusivement par des actifs traditionnels ou des actifs inadmissibles à 100 %, a été créé sous le nom de véhicule d'actifs cadre 3 (VAC3). Deux principales catégories de billets sont créées dans VAC3 : les billets reflète pour les actifs traditionnels (AT) et les billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI). Tous les billets sont liés au rendement net et aux échéances de leurs actifs sous-jacents respectifs.

Le 21 janvier 2009, La Financière agricole a reçu des billets de VAC2 et VAC3 dont la valeur nominale totale s'établit à 90 988 milliers de dollars à la suite de la restructuration du PCAA.

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour les titres de PCAA inclus dans le Plan, la direction a estimé le montant de PCAA qu'elle sera en mesure de récupérer ultérieurement sur la valeur nominale. Ainsi, la Société a constaté une baisse de valeur durable de 1 094 milliers de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 (2008 : 13 879 milliers de dollars). Elle est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2009 en fonction de l'information disponible à ce jour. La moins-value est estimée selon une technique d'évaluation tenant compte de la qualité du crédit des actifs sous-jacents, de certaines hypothèses et probabilités. Elle tient compte également de la séquence de subordination imbriquée dans les billets : les billets C sont subordonnés aux billets B, les billets B le sont aux billets A-2 et les billets A-2 le sont aux billets A-1. Cette structure en cascade vise à ce que les tranches subordonnées absorbent les premières pertes de façon à immuniser les tranches supérieures. En raison de la structure en cascade, ce sont les billets C et B qui absorbent les plus grandes baisses de valeur. En décembre 2008, DBRS a émis la cote A aux billets A-1 et A-2, mais n'a pas fourni de notation de crédit pour les billets B et C.

17. PLACEMENTS (suite)

Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers (suite)

Au 31 mars 2009, La Financière agricole détient les titres suivants de PCAA :

	Valeur nominale	Valeur comptable
PCAA inclus dans le plan de restructuration :		
VAC2		
Catégorie A-1	29 028	29 028
Catégorie A-2	31 436	31 385
Catégorie B	5 706	-
Catégorie C	2 046	-
Actifs inadmissibles	7 732	2 977
VAC3		
Actifs traditionnels	5 597	4 328
Actifs inadmissibles	9 443	8 809
	90 988	76 527
PCAA exclu du plan de restructuration	2 955	2 955
	93 943	79 482

Au 31 mars 2008, La Financière agricole détenait les titres suivants de PCAA émis par des tiers et en restructuration :

	Valeur nominale	Valeur comptable
Actifs synthétiques et hybrides	70 100	61 478
Actifs traditionnels	14 555	13 405
Actifs à haut risque	6 845	2 738
	91 500	77 621

Les billets de catégories A-1, A-2 et B portent intérêt au taux des acceptations bancaires moins 0,50 %. L'intérêt sur les billets de catégorie B est cumulatif et est payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1 et A-2 auront été réglés intégralement. Les billets de catégorie C portent intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20 %. Ces intérêts sont cumulatifs et payables seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement.

Quant aux billets des actifs traditionnels et inadmissibles, ils portent intérêt à un taux qui sera rajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents.

Arrérages d'intérêts

Le 21 janvier et le 14 mai 2009, la Société a reçu des intérêts courus, net des frais de restructuration, pour la période comprise entre la date de l'achat et le 21 janvier 2009. Ces intérêts sont constatés dans le présent exercice financier.

Les intérêts courus des nouveaux billets au 31 mars 2009 n'ont pas été comptabilisés.

18. IMMOBILISATIONS

	2009		2008	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	732	474	258	288
Équipement informatique	2 522	1 959	563	622
Stations météorologiques	782	124	658	693
Développement informatique	8 530	6 306	2 224	2 182
	12 566	8 863	3 703	3 785

19. EMPRUNTS TEMPORAIRES

	2009	2008
Acceptations bancaires - institutions financières, 0,61 % à 0,67 %, échéant jusqu'au 17 avril 2009	99 982	149 645
Billets à escompte, 0,7 % à 3,18 %, échéant jusqu'au 30 avril 2009	744 594	680 296
Billets au pair - Fonds de financement du gouvernement du Québec, 0,7 % à 1,15 %	488 100	86 450
	1 332 676	916 391

En vertu du décret 1040-2008 du gouvernement du Québec, daté du 29 octobre 2008, la Société est autorisée à contracter des emprunts à court terme auprès d'institutions financières et d'autres prêteurs ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec jusqu'à concurrence de 1 510 millions de dollars échéant le 30 avril 2009 (2008 : 1 082 millions de dollars). Le total des emprunts temporaires n'excède pas le montant autorisé.

Au 31 mars 2009, la Société détient des conventions de financement auprès de quatre institutions financières et auprès du Fonds de financement pour des montants autorisés totalisant respectivement 3 320 millions de dollars (2008 : 2 529 millions de dollars) et 1 510 millions de dollars (2008 : 1 082 millions de dollars).

20. CHARGES À PAYER

	2009	2008
Programme Agri-stabilité	171	205
Contribution au paiement de l'intérêt	492	1 018
Subvention - Programme d'appui financier à la relève agricole	2 649	2 612
Traitements et avantages sociaux	910	877
Fournisseurs	1 477	1 830
Intérêts sur emprunts temporaires	489	76
Autres	735	988
	6 923	7 606

21. CONTRIBUTION PROVINCIALE REPORTÉE

La contribution provinciale reportée représente la contribution non utilisée du volet II du Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage.

22. DÛ AUX FONDS

	2009	2008
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles :		
Billet à payer	-	336 125
Sans intérêt ni modalité de remboursement	7 413	3 891
	7 413	340 016
Fonds d'assurance-récolte :		
Portant intérêt au taux de 0,654 %, échéant le 23 avril 2009	7 600	22 744
Sans intérêt ni modalité de remboursement	1 537	592
	9 137	23 336
Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole :		
Portant intérêt au taux de 0,649 %, échéant le 15 avril 2009	650	1 377
	17 200	364 729

23. DÛ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2009	2008
Sans intérêt ni modalité de remboursement	5 621	5 803
Versements à payer à court terme	(1 327)	(1 509)
	4 294	4 294

24. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

	2009	2008
Solde au début	14 995	14 588
Charge de l'exercice	507	1 209
Prestations versées au cours de l'exercice	(860)	(802)
Solde à la fin	14 642	14 995

Description

La Société dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par la Société.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à la Société. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation, par strate d'âge, sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2009 :

Taux d'indexation variant de 3,1 % à 3,85 %

Taux d'actualisation variant de 2,87 % à 5,43 %

Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs variant de 5 à 32 ans

25. ENGAGEMENTS

Les engagements à l'égard du Programme d'appui financier à la relève agricole à titre de subventions de capital imputables aux exercices se terminant les 31 mars 2010 et 2011 totalisent 8 515 milliers de dollars (2008 : 7 966 milliers de dollars).

Les engagements relatifs au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture pour le prochain exercice sont de 1 300 milliers de dollars. Le montant accordé pour le présent exercice s'élève à 1 300 milliers de dollars.

Les engagements à l'égard du Programme complémentaire de stabilisation des inventaires en acériculture à titre d'aide financière totalisent, au 31 mars 2009, un montant de 3 783 milliers de dollars (2008 : 2 990 milliers de dollars).

26. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de La Financière agricole participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de La Financière agricole imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 2 325 milliers de dollars (2008 : 2 022 milliers de dollars). Les obligations de La Financière agricole envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

27. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales opérations effectuées avec des entités sous contrôles communs se détaillent comme suit, à l'exception des opérations avec les fonds, présentées distinctement aux états financiers consolidés :

	2009	2008
Loyers - Société immobilière du Québec	3 413	3 334
Fournitures et communication - Centre de services partagés du Québec	1 323	1 446
Contribution au financement d'organismes - Centre d'études sur les coûts de production en agriculture	1 300	1 100

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers consolidés, qui sont mesurées à la valeur d'échange, La Financière agricole est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Financière agricole n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers consolidés.

28. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

/// ÉTATS
FINANCIERS
de l'exercice terminé
le 31 mars 2009

FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES
FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE
FONDS DU COMPTE DE STABILISATION DU REVENU AGRICOLE



Sainte-Marie-de-Blandford, Centre-du-Québec

La Financière agricole du Québec est fiduciaire des Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, d'assurance-récolte et du Compte de stabilisation du revenu agricole. La direction de la Société est donc responsable de la préparation et de la présentation des états financiers des fonds, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

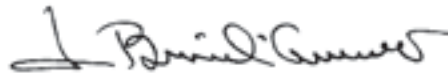
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Financière agricole du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires des fonds conformément aux lois et aux règlements qui les régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Financière agricole du Québec doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance ou de protection du revenu agricole.

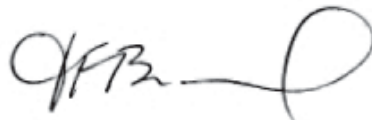
Le conseil d'administration de La Financière agricole du Québec surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers des Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, d'assurance-récolte et du Compte de stabilisation du revenu agricole, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification, et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour les Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, d'assurance-récolte et du Compte de stabilisation du revenu agricole,



Le président-directeur général,
Jacques Brind'Amour



Le vice-président aux affaires corporatives,
Jean-François Brouard

Lévis, le 22 mai 2009

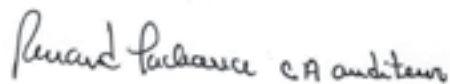
/// RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié les bilans des Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, d'assurance-récolte et du Compte de stabilisation du revenu agricole au 31 mars 2009 ainsi que l'état des résultats et du déficit cumulé du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, l'état des résultats et de l'avoir du Fonds d'assurance-récolte et l'état de l'évolution du solde du Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de La Financière agricole du Québec. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière des Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, d'assurance-récolte et du Compte de stabilisation du revenu agricole au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de leur exploitation et leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 22 mai 2009

/// RÉSULTATS ET
 DÉFICIT CUMULÉ
 de l'exercice terminé
 le 31 mars 2009
 (en milliers de dollars)

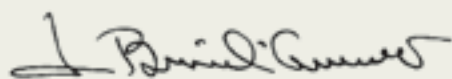
FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

	2009	2008
PRODUITS		
Contributions des adhérents (note 3)	255 865	161 644
Contribution de La Financière agricole du Québec (note 3)	511 729	323 287
Intérêts et revenus de placements	721	101
	768 315	485 032
CHARGES		
Compensations aux adhérents (note 3)	835 610	632 143
Intérêts - La Financière agricole du Québec	18 396	35 535
Autres frais	80	49
	854 086	667 727
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(85 771)	(182 695)
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT	(779 681)	(596 986)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	(865 452)	(779 681)

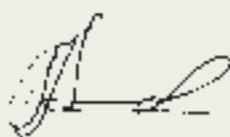
/// BILAN
 au 31 mars 2009
 (en milliers de dollars)

FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

	2009	2008
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 211	21
Créances et intérêts courus	14 354	3 565
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 5)	7 413	340 016
Avances aux adhérents (note 9)	24 735	94 462
	47 713	438 064
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer (note 7)	54 335	73 795
Dû à La Financière agricole du Québec (note 8)	709 558	952 756
Contributions des adhérents reportées	57 706	94 883
Provision pour compensations	91 566	96 311
	913 165	1 217 745
DÉFICIT CUMULÉ (note 13)	(865 452)	(779 681)
	47 713	438 064



Le président-directeur général,
Jacques Brind'Amour



Le président du conseil d'administration,
Réналd Boucher

/// RÉSULTATS
ET AVOIR
de l'exercice terminé
le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

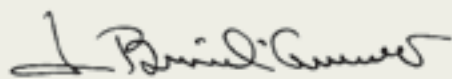
FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

	2009	2008
PRODUITS		
Contributions des adhérents	27 102	27 918
Contribution de La Financière agricole du Québec	41 709	41 777
Contribution du gouvernement du Canada	–	3 184
Intérêts et revenus de placements	1 670	8 916
	70 481	81 795
CHARGES		
Indemnités aux adhérents	79 760	43 055
Moins-value non réalisée sur placements en PCAA (note 6)	7 301	3 182
Moins-value non réalisée sur autres placements	15 238	4 027
Intérêts	12	53
	102 311	50 317
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(31 830)	31 478
AVOIR AU DÉBUT	106 839	75 361
AVOIR À LA FIN	75 009	106 839

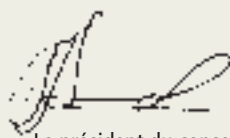
/// BILAN
 au 31 mars 2009
 (en milliers de dollars)

FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

	2009	2008
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	137	74
Placements temporaires (note 4)	7 283	1 052
Créances et intérêts courus	896	592
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 5)	9 137	23 336
	17 453	25 054
Placements (note 6)	62 129	87 277
	79 582	112 331
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer	294	65
Contributions des adhérents reportées	637	525
Provision pour indemnités	3 642	4 902
	4 573	5 492
AVOIR	75 009	106 839
	79 582	112 331



Le président-directeur général,
 Jacques Brind'Amour



Le président du conseil d'administration,
 Réналd Boucher

/// ÉVOLUTION DU
SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé
le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

FONDS DU COMPTE DE STABILISATION DU REVENU AGRICOLE

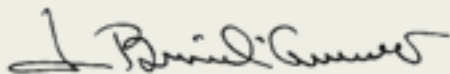
	2009	2008
SOLDE AU DÉBUT	1 380	2 227
Intérêts distribués dans les comptes des participants	13	33
Retraits des participants	(755)	(880)
SOLDE À LA FIN	638	1 380

/// BILAN
 au 31 mars 2009
 (en milliers de dollars)

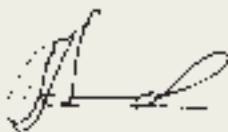
FONDS DU COMPTE DE STABILISATION DU REVENU AGRICOLE

	2009	2008
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	15	3
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 5)	650	1 377
	665	1 380
PASSIF		
À court terme		
Dû à La Financière agricole du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	27	-
Comptes des participants	638	1 380
	665	1 380

Événement postérieur à la date du bilan (note 12)



Le président-directeur général,
Jacques Brind'Amour



Le président du conseil d'administration,
Réналd Boucher

1. CONSTITUTION ET OBJET

Les Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et d'assurance-récolte constituent des patrimoines fiduciaires et le Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole constitue un fonds fiduciaire en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, (L.R.Q., chapitre L-0.1) afin d'administrer des programmes y afférents.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation d'états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont l'établissement des provisions pour compensations et pour indemnités ainsi que la juste valeur de certains instruments financiers.

États des flux de trésorerie

Les états des flux de trésorerie des fonds ne sont pas présentés, car ils n'apporteraient pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension de leurs mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Instruments financiers

a) Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction.

b) Catégories d'instruments financiers et évaluation ultérieure

Actifs et passifs détenus à des fins de transaction

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont des instruments financiers acquis ou pris en charge principalement en vue de leur revente ou de leur rachat à court terme. Ceux-ci font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. Des actifs ne respectant pas les critères susmentionnés, peuvent être désignés irrévocablement comme étant détenus à des fins de transaction par la direction.

Les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés aux résultats.

Les actifs financiers comprennent l'encaisse, les placements temporaires, les créances et intérêts courus, les montants à recevoir de La Financière agricole. Les passifs financiers comprennent les charges à payer et le montant dû à La Financière agricole. De plus, la direction a désigné de façon irrévocable à des fins de transaction les placements à long terme.

c) Informations à fournir et présentation

Les Fonds ont fait le choix de continuer d'appliquer les normes énoncées au chapitre 3861 - « Instruments financiers - informations à fournir et présentation » au lieu d'appliquer les nouveaux chapitres 3862 - « Instruments financiers - informations à fournir » et 3863 - « Instruments financiers - présentation », tel que permis par le Conseil des normes comptables depuis février 2009 pour certaines entités.

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers est le montant auquel les instruments financiers pourraient être négociés en toute connaissance de cause et volontairement entre les parties concernées. La juste valeur est établie à partir des prix provenant d'un marché actif. Si ce n'est pas le cas, la juste valeur est basée sur les prix de marché prévalant pour des instruments financiers ayant des caractéristiques et des profils de risques similaires ou des modèles d'évaluation interne ou externe utilisant des données observables sur le marché.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Contributions, compensations et indemnités

Les contributions, les compensations du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les indemnités du Programme d'assurance récolte sont comptabilisées à titre de produits ou de charges dans l'exercice financier au cours duquel se termine l'année d'assurance.

Pour le Programme d'assurance récolte, l'année d'assurance 2008 a été considérée. Pour les différentes productions couvertes par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, les années d'assurance considérées sont présentées à la note 13.

3. CONTRIBUTIONS ET COMPENSATIONS

Des adhérents participent à la fois au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et au programme Agri-stabilité administrés par La Financière agricole, deux programmes visant à stabiliser les revenus de l'entreprise agricole. Ainsi, afin d'éviter le paiement d'une double contribution gouvernementale, les montants accordés en vertu d'un programme sont considérés lors du versement de l'autre programme.

Les compensations de 984 021 milliers de dollars (2008: 915 727 milliers de dollars) et les contributions de 916 005 milliers de dollars (2008: 768 515 milliers de dollars) ont été réduites respectivement de 148 411 milliers de dollars (2008: 283 584 milliers de dollars) à la suite des paiements effectués et provisionnés en vertu du programme Agri-stabilité. Ces réductions peuvent être plus ou moins élevées que le montant estimé puisqu'elles sont inhérentes à la provision au programme Agri-stabilité.

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2009	2008
Billet	–	1 047
Papier commercial non bancaire adossé à des actifs, 3,03 %, échéant le 4 mai 2009	5 996	–
Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à vue, 0,73 %	1 287	5
	7 283	1 052

5. À RECEVOIR DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	2009	2008
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles		
Billet	–	336 125
Sans intérêt ni modalité de remboursement	7 413	3 891
	7 413	340 016
Fonds d'assurance-récolte		
Portant intérêt au taux de 0,654 %, échéant le 23 avril 2009	7 600	22 744
Sans intérêt ni modalité de remboursement	1 537	592
	9 137	23 336
Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole		
Portant intérêt au taux de 0,649 %, échéant le 15 avril 2009	650	1 377

6. PLACEMENTS

	2009	2008
Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers	12 767	20 068
Dépôts à participation	49 362	67 209
	62 129	87 277

Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) inclus dans le plan de restructuration

Au 13 août 2007, le Fonds d'assurance-récolte détenait des placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) non garantis par des banques.

Le 23 décembre 2007, le Comité pancanadien des investisseurs approuvait une proposition d'entente visant à restructurer les séries liées au PCAA émises par 20 fiduciaires.

Le 25 avril 2008, les détenteurs de PCAA ont voté en faveur du plan de restructuration. La mise en oeuvre de celui-ci a été finalisée le 21 janvier 2009.

Conformément au plan de restructuration, le PCAA concerné a été remplacé par de nouveaux billets à taux variable à plus long terme assortis d'échéances conçues pour correspondre davantage aux échéances des actifs sous-jacents. Le Plan prévoit aussi, dans certains cas, le regroupement de certains actifs de même que la création de nouvelles facilités de financement de marge pour soutenir tout appel de garantie qui pourrait se produire.

6. PLACEMENTS (suite)

Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) inclus dans le plan de restructuration (suite)

Les séries du PCAA concerné, soutenues en totalité ou en partie par des actifs synthétiques, ont été regroupées dans les véhicules d'actifs cadres (1 et 2) suivants :

- le véhicule d'actifs cadre 1 (VAC1) est un véhicule nouvellement formé pour les investisseurs qui ont choisi d'engager leur part proportionnelle d'une facilité de financement de marge associée à leurs actifs sous-jacents;
- le véhicule d'actifs cadre 2 (VAC2) est un véhicule nouvellement formé pour les investisseurs qui ont choisi d'engager moins que leur part proportionnelle d'une facilité de financement de marge (ou aucune part), auquel cas la portion restante sera financée par des tiers.

Les facilités de financement de marge dans VAC1 et VAC2 sont fournies par divers prêteurs. Ces facilités sont conçues pour réduire le risque que les nouveaux véhicules ne soient pas en mesure de faire face à des appels de marge si des circonstances futures en justifiaient la nécessité. De plus, un moratoire empêche les appels de marge pendant une période de 18 mois.

Relativement à la contribution d'actifs soutenus par la facilité de financement de marge pour les VAC1 et VAC2, les investisseurs ont reçu une combinaison de billets de catégories A-1, A-2, B et C assortis d'une échéance prévue en décembre 2016. Les billets de catégories A-1 et A-2 ont reçu une cote de crédit finale de «A». Les actifs inadmissibles dans VAC1 et VAC2 ont été séparés et les porteurs de billets détenant des séries de PCAA garanties en partie par des actifs inadmissibles ont reçu des billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI) qui reflètent le rendement de l'actif individuel sous-jacent.

Un véhicule nouvellement formé, mettant en silo chaque série garantie exclusivement par des actifs traditionnels ou des actifs inadmissibles à 100 %, a été créé sous le nom de véhicule d'actifs cadre 3 (VAC3). Deux principales catégories de billets sont créées dans VAC3 : les billets reflète pour les actifs traditionnels (AT) et les billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI). Tous les billets sont liés au rendement net et aux échéances de leurs actifs sous-jacents respectifs.

Le 21 janvier 2009, le Fonds d'assurance-récolte a reçu des billets de VAC2 dont la valeur nominale totale s'établit à 23 039 milliers de dollars à la suite de la restructuration du PCAA.

Une séquence de subordination est imbriquée dans les billets : les billets C sont subordonnés aux billets B, les billets B le sont aux billets A-2 et les billets A-2 le sont aux billets A-1. Cette structure en cascade vise à ce que les tranches subordonnées absorbent les premières pertes de façon à immuniser les tranches supérieures. En raison de la structure en cascade, ce sont les billets C et B qui absorbent les plus grandes baisses de valeur. En décembre 2008, DBRS a émis la cote A aux billets A-1 et A-2, mais n'a pas fourni de notation de crédit pour les billets B et C.

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour les titres de PCAA inclus dans le Plan et excluant les actifs inadmissibles dont la juste valeur est considérée nulle au 31 mars 2009, la direction a déterminé, conformément aux directives de l'Institut canadien des comptables agréés, les justes valeurs au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés. À la suite de l'évaluation, une perte de valeur non réalisée de 7 301 milliers de dollars a été inscrite pour l'exercice terminée le 31 mars 2009 (2008 : 3 182 milliers de dollars). La direction est d'avis que l'estimation des justes valeurs comptabilisées est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2009. Néanmoins, ces justes valeurs sont établies en fonction de l'information disponible à ce jour, de l'appréciation par la direction de la conjoncture des marchés financiers et d'hypothèses et probabilités. En conséquence, les justes valeurs présentées peuvent varier de façon importante au cours des périodes ultérieures. Les changements possibles qui pourraient avoir une incidence importante sur la valeur future du PCAA comprennent (1) des changements à la valeur des actifs sous-jacents, (2) l'évolution de la liquidité du marché du PCAA, (3) les impacts du ralentissement économique sévère et prolongé.

6. PLACEMENTS (suite)

Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) inclus dans le plan de restructuration (suite)

Au 31 mars 2009, le Fonds détient les titres suivants de PCAA inclus dans le plan de restructuration :

	Valeur nominale	Juste valeur
VAC2		
Catégorie A-1	14 025	8 459
Catégorie A-2	6 497	3 918
Catégorie B	1 179	390
Catégorie C	671	-
Actifs inadmissibles	667	-
	23 039	12 767

Au 31 mars 2008, le Fonds détenait les titres suivants de PCAA émis par des tiers et en restructuration :

	Valeur nominale	Juste valeur
Actifs synthétiques et hybrides	22 575	19 798
Actifs à haut risque	675	270
	23 250	20 068

Les billets de catégories A-1, A-2 et B portent intérêt au taux des acceptations bancaires moins 0,50 %. L'intérêt sur les billets de catégorie B est cumulatif et est payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1 et A-2 auront été réglés intégralement. Les billets de catégorie C portent intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20 %. Ces intérêts sont cumulatifs et payables seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement.

Quant aux billets des actifs traditionnels et inadmissibles, ils portent intérêt à un taux qui sera rajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents.

Arrérages d'intérêts

Le 21 janvier et le 14 mai 2009, le Fonds a reçu des intérêts courus, net des frais de restructuration, pour la période comprise entre la date de l'achat et le 21 janvier 2009. Ces intérêts sont constatés dans le présent exercice financier.

Les intérêts courus des nouveaux billets au 31 mars 2009 n'ont pas été comptabilisés.

6. PLACEMENTS (suite)

Dépôts à participation

Les dépôts à participation sont placés dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois.

La juste valeur des dépôts à participation au 31 mars 2009 a été établie par la Caisse en considérant également une moins-value non réalisée de 2 277 milliers de dollars (2008 : 729 milliers de dollars) sur des placements en PCAA émis par des tiers que le fonds particulier détient.

La direction considère que l'estimation de la juste valeur des dépôts à participation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2009. Cette estimation est comptabilisée dans les états financiers trimestriels du fonds particulier du Fonds dressé par la Caisse à cette date. Néanmoins, la juste valeur présentée peut varier de façon importante au cours des périodes ultérieures, compte tenu de la présence de placements en PCAA émis par des tiers dans le fonds particulier du Fonds.

Dans le cadre du plan de restructuration, la Caisse a pris des engagements associés au PCAA dont la quote-part attribuée au Fonds s'élève à 2 581 milliers de dollars (2008 : 1 968 milliers de dollars) avec une juste valeur estimée à un montant négatif de 240 milliers de dollars (2008 : 146 milliers de dollars).

7. CHARGES À PAYER

	2009	2008
Crédits de contribution relatifs aux sommes reçues en vertu des ententes ou des accords Canada-Québec sur :		
la contribution fédérale additionnelle au Régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	751	751
l'aide de transition	91	91
le Programme de paiements relatifs au revenu agricole	60	61
l'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks	4 593	4 427
Contributions et compensations	48 840	68 416
Autres frais	-	49
	54 335	73 795

Les crédits de contribution sont remis aux entreprises agricoles au moment prévu pour le versement des avances et des règlements finaux.

8. DÛ À LA FINANCIÈRE AGRICOLE

	2009	2008
Portant intérêt à des taux variant entre 0,8 % et 1,24 %, échéant jusqu'au 30 avril 2009	<u>709 558</u>	<u>952 756</u>

9. AVANCES AUX ADHÉRENTS

Les avances aux adhérents représentent une tranche de compensation versée à titre d'acompte pour les productions suivantes dont l'année d'assurance se terminera au cours d'un exercice financier ultérieur :

	2009	2008
Céréales, maïs-grain et oléagineux	24 735	75 940
Pommes	–	10 499
Pommes de terre	–	8 023
	<u>24 735</u>	<u>94 462</u>

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers consolidés, qui sont mesurées à la valeur d'échange, les fonds fiduciaires sont apparentés avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les fonds fiduciaires n'ont conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente au coût en raison de leur échéance rapprochée à l'exception du papier commercial non bancaire adossé à des actifs du Fonds d'assurance-récolte dont la juste valeur correspond au cours acheteur à la cote de fermeture de la date du bilan et dont le coût est de 5 911 milliers de dollars.

12. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 8 avril 2009, le Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole a versé le solde de compte à chaque participant pour un montant total de 638 milliers de dollars, tel que prévu par La Financière agricole lorsqu'elle a mis fin au programme à la suite de l'instauration du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole en 2003.

13. CONTINUITÉ DU FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

PRODUITS ASSURABLES	Solde	Contributions	Compensations	Intérêts et autres frais	Solde
	excédentaire (déficitaire) au 31 mars 2008				excédentaire (déficitaire) au 31 mars 2009
Veaux d'embouche	(61 662)	183 408	173 210	647	(52 111)
Bouvillons et bovins d'abattage	(47 662)	90 930	72 135	761	(29 628)
Veaux de lait	(2 710)	30 160	28 661	5	(1 216)
Veaux de grain	603	19 988	20 552	(67)	106
Porcelets	(135 695)	70 187	153 660	3 517	(222 685)
Porcs	(242 196)	117 769	279 470	8 370	(412 267)
Agneaux	(3 044)	27 486	27 143	(195)	(2 506)
Pommes de terre	(1 516)	7 366	13 757	253	(8 160)
Céréales, maïs-grain et oléagineux	(274 624)	205 846	51 284	4 188	(124 250)
Pommes	(11 175)	14 454	15 738	276	(12 735)
	(779 681)	767 594	835 610	17 755	(865 452)

PRODUITS ASSURABLES	Année d'assurance courante	Période couverte par l'année d'assurance
	Veaux d'embouche	2008
Bouvillons et bovins d'abattage	2008	1 ^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008
Veaux de lait	2008	1 ^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008
Veaux de grain	2008	1 ^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008
Porcelets	2008	1 ^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008
Porcs	2008	1 ^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008
Agneaux	2008	1 ^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008
Pommes de terre	2007	1 ^{er} août 2007 au 31 juillet 2008
Céréales	2007	1 ^{er} août 2007 au 31 juillet 2008
Maïs-grain	2007	1 ^{er} octobre 2007 au 30 septembre 2008
Soya	2007	1 ^{er} septembre 2007 au 31 août 2008
Canola	2007	15 août 2007 au 14 août 2008
Pommes	2007	15 août 2007 au 14 août 2008

/// ÉTATS
FINANCIERS
de l'exercice terminé
le 31 mars 2009

LE FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS



Chemin Mc Laughlin, Richmond, Estrie

/// RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

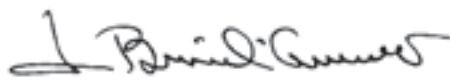
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent. Le Fonds doit, au moins tous les quatre ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des droits d'assurance.

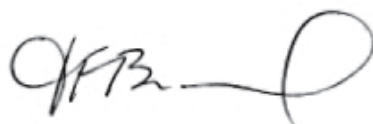
Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers,



Le président-directeur général,
Jacques Brind'Amour



Le vice-président aux affaires corporatives,
Jean-François Brouard

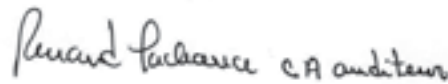
Lévis, le 6 juillet 2009

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers au 31 mars 2009 et l'état des résultats et de l'avoir ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu des modifications de conventions comptables résultant de l'adoption des normes comptables pour le secteur public, expliqué à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Le vérificateur général du Québec,

Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 6 juillet 2009

/// RÉSULTATS
ET AVOIR
de l'exercice terminé
le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

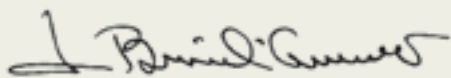
LE FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

	2009	2008 Redressé (note 3)
PRODUITS		
Droits d'assurance (note 4)	10 849	10 914
Revenus de placements	3 498	16 610
	14 347	27 524
CHARGES		
Honoraires professionnels	22	1
Variation de la provision pour garanties de prêts (note 6)	8 628	17 277
Perte de valeur sur placements en PCAA (note 7)	–	1 405
	8 650	18 683
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	5 697	8 841
AVOIR AU DÉBUT		
Solde déjà établi	93 440	92 811
Incidence de l'adoption des normes du secteur public au 1 ^{er} avril 2007 (note 3)	(17 787)	(25 999)
Solde redressé	75 653	66 812
AVOIR À LA FIN	81 350	75 653

/// BILAN
 au 31 mars 2009
 (en milliers de dollars)

LE FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

	2009	2008 Redressé (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	–	32
Placements temporaires (note 5)	4 263	8 248
Revenus de placements à recevoir	533	1 067
	4 796	9 347
Placements (note 7)	162 930	151 263
	167 726	160 610
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire	16	–
Avance du gouvernement du Québec – sans intérêt ni modalité de remboursement	10 000	10 000
Provision pour garanties de prêts (note 6)	76 360	74 957
	86 376	84 957
AVOIR	81 350	75 653
	167 726	160 610



Le président-directeur général,
 Jacques Brind'Amour



Le président du conseil d'administration,
 Réналd Boucher

/// FLUX DE
TRÉSORERIE
de l'exercice terminé
le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

LE FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

	2009	2008 Redressé (note 3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	5 697	8 841
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Variation de la provision pour garanties de prêts	8 628	17 277
Perte de valeur sur placements en PCAA	-	1 405
	14 325	27 523
Éléments liés à l'exploitation :		
Variation des revenus de placements à recevoir	534	(92)
Remboursement des pertes aux prêteurs	(7 287)	(7 125)
Recouvrement des pertes	62	273
	(6 691)	(6 944)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	7 634	20 579
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements, flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(11 667)	(23 986)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	(4 033)	(3 407)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT		
	8 280	11 687
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN		
	4 247	8 280
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :		
Encaisse	-	32
Placements temporaires	4 263	8 248
Découvert bancaire	(16)	-
	4 247	8 280

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds, personne morale au sens du Code civil, a été constitué par la *Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers*, (L.R.Q., chapitre A-29.1). Il assure à un prêteur le remboursement des pertes de principal et d'intérêt résultant d'un prêt agricole ou d'un prêt forestier consenti à compter du 1^{er} août 1978 ainsi que des dépenses admises par règlement et encourues par le prêteur pour la protection de ses garanties ou pour réclamer ou obtenir du débiteur en défaut les sommes qui sont dues ou qui sont devenues exigibles sur le prêt.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Fonds utilise prioritairement le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. La préparation d'états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont la moins-value durable sur les placements et la provision pour garanties de prêts.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur de marché.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût, diminués de toute moins-value durable.

Provision pour garanties de prêts

À titre de garant, le Fonds est exposé à la situation économique et aux risques propres aux secteurs agricole et forestier. Si les conditions économiques utilisées pour établir l'estimation de la provision étaient appelées à changer, les pertes réelles sur les prêts garantis pourraient varier par rapport à l'estimation faite.

La provision générale est établie selon la méthode d'actualisation des pertes en considérant un taux d'échec par maturité et de pertes moyennes selon le terme maximal du type de prêt garanti à la fin de l'exercice et un taux d'actualisation annuel de 6 %. Cette provision inclut une marge implicite pour écarts défavorables.

La provision spécifique est établie selon une analyse cas par cas des prêts garantis au 31 mars dont le montant en arrérages est en souffrance depuis plus de 180 jours ou lorsque les circonstances font douter de la possibilité de percevoir un jour le capital et les intérêts. La provision spécifique représente le solde du prêt garanti ajusté de la valeur de réalisation des garanties.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Fonds consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

Depuis le 1^{er} avril 2008, le Fonds établit ses états financiers en utilisant le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. Auparavant, le Fonds utilisait le Manuel de l'ICCA pour le secteur privé. Les états financiers comparatifs ont été retraités pour refléter la première application de ces nouvelles normes. Les modifications aux conventions comptables sont décrites ci-dessous.

Instruments financiers

Selon les normes comptables actuelles de l'ICCA pour le secteur public, aucune norme spécifique n'existe quant aux instruments financiers. L'information auparavant présentée à leur égard est donc retirée. De plus, les placements à long terme sont constatés au coût d'acquisition diminués de toute moins-value durable alors qu'auparavant qu'ils étaient comptabilisés à leur juste valeur.

Incidence de l'application des normes du secteur public

Les états financiers du 31 mars 2008 ont été redressés pour tenir compte de cette modification. Cette modification a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers :

	Au 31 mars 2008 <i>(tel que présenté)</i>	Incidence de la modification comptable	Au 31 mars 2008 <i>(redressé)</i>
Bilan			
Actif			
Actifs à court terme	9 347	–	9 347
Placements	169 050	(17 787)	151 263
	178 397	(17 787)	160 610
Passif			
Avance du gouvernement du Québec	10 000	–	10 000
Provision pour garantie de prêts	74 957	–	74 957
Avoir	93 440	(17 787)	75 653
	178 397	(17 787)	160 610
Résultats et avoir			
Charges			
Moins-value non réalisée sur les placements en PCAA	1 405	(1 405)	–
Moins-value non réalisée sur autres placements	8 212	(8 212)	–
Perte de valeur sur placements en PCAA	–	1 405	1 405
Excédent des produits sur les charges	629	(8 212)	8 841

4. DROITS D'ASSURANCE

Les droits d'assurance sont assumés entièrement par La Financière agricole du Québec, entité apparentée sous contrôle commun. Ils correspondent à la somme de 1,43 % du montant autorisé des prêts dont le premier déboursement a été effectué par le prêteur au cours de l'exercice précédent et de 1,25 % du solde des ouvertures de crédit consenties par le prêteur au 31 mars de l'exercice précédent.

5. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2009	2008
Billet à escompte	–	7 977
Papier commercial non bancaire adossé à des actifs, 3,03 %, échéant le 4 mai 2009	2 992	–
Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à vue, 0,73 %	1 271	271
	4 263	8 248

6. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS

	2009	2008
Solde au début	74 957	64 532
Remboursement des pertes aux prêteurs	(7 287)	(7 125)
Recouvrement des pertes	62	273
Variation de la provision pour garanties de prêts	8 628	17 277
Solde à la fin	76 360	74 957
Le solde à la fin se détaille comme suit :		
Provision spécifique	24 033	26 160
Provision générale	52 327	48 797
	76 360	74 957

La provision est établie à l'égard du portefeuille global de prêts garantis de 4 298,6 millions de dollars (2008 : 4 257,6 millions de dollars). Au 31 mars 2009, les prêts garantis faisant l'objet d'une provision spécifique totalisent 58 millions de dollars (2008 : 77 millions de dollars).

Garantie de prêts

La durée de la garantie correspond à la durée restante des prêts garantis qui se répartit comme suit :

	2009	2008
Financement agricole :		
moins de 5 ans	412 623	435 623
entre 5 et 10 ans	1 253 878	1 231 105
entre 10 et 15 ans	1 499 510	1 505 564
entre 15 et 20 ans	1 021 273	979 421
20 ans et plus	16 336	12 929
	4 203 620	4 164 642

6. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS (suite)

	2009	2008
Financement forestier:		
moins de 5 ans	7 297	8 487
entre 5 et 10 ans	17 107	17 036
entre 10 et 15 ans	24 223	23 074
entre 15 et 20 ans	45 934	43 928
20 ans et plus	422	432
	94 983	92 957
	4 298 603	4 257 599

Les soldes en principal et intérêt des prêts garantis, à l'égard desquels le Fonds assure le remboursement des pertes ainsi que les frais y afférents, portent intérêt aux taux suivants :

	2009	2008
Financement agricole:		
moins de 4 %	95 403	10 535
de 4 % à 5,99 %	1 699 455	1 628 690
6 % et plus	975 100	1 906 125
taux variable établi selon les modalités du programme de financement en vertu duquel le prêt a été autorisé suivant les fluctuations du taux préférentiel	1 433 662	619 292
	4 203 620	4 164 642
Financement forestier:		
moins de 5 %	7 541	2 242
de 5 % à 6,99 %	56 655	68 671
7 % et plus	3 139	11 570
taux variable établi selon les modalités du programme de financement en vertu duquel le prêt a été autorisé suivant les fluctuations du taux préférentiel	27 648	10 474
	94 983	92 957
	4 298 603	4 257 599

Le Fonds détient certains recours qui lui permettent de recouvrer, auprès de tiers, des sommes versées aux prêteurs par suite de la mise en jeu de la garantie.

La nature des actifs détenus à titre de sûreté par les prêteurs se compose notamment d'unités d'exploitation agricole ou forestière, de quotas laitiers et de cautions. Le Fonds garantit la perte résiduelle du prêteur.

7. PLACEMENTS

	2009	2008
Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers	7 995	7 995
Dépôts à participation, au coût	154 935	143 268
	162 930	151 263

Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers

Au 13 août 2007, le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers détenait des placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) non garantis par des banques.

Le 23 décembre 2007, le Comité pancanadien des investisseurs approuvait une proposition d'entente visant à restructurer les séries liées au PCAA émises par 20 fiducies.

Le 25 avril 2008, les détenteurs de PCAA ont voté en faveur du plan de restructuration. La mise en oeuvre de celui-ci a été finalisée le 21 janvier 2009.

Conformément au plan de restructuration, le PCAA concerné a été remplacé par de nouveaux billets à taux variable à plus long terme assortis d'échéances conçues pour correspondre davantage aux échéances des actifs sous-jacents. Le Plan prévoit aussi, dans certains cas, le regroupement de certains actifs de même que la création de nouvelles facilités de financement de marge pour soutenir tout appel de garantie qui pourrait se produire.

Les séries du PCAA concerné, soutenues en totalité ou en partie par des actifs synthétiques, ont été regroupées dans les véhicules d'actifs cadres (1 et 2) suivants :

- le véhicule d'actifs cadre 1 (VAC1) est un véhicule nouvellement formé pour les investisseurs qui ont choisi d'engager leur part proportionnelle d'une facilité de financement de marge associée à leurs actifs sous-jacents;
- le véhicule d'actifs cadre 2 (VAC2) est un véhicule nouvellement formé pour les investisseurs qui ont choisi d'engager moins que leur part proportionnelle d'une facilité de financement de marge (ou aucune part), auquel cas la portion restante sera financée par des tiers.

Les facilités de financement de marge dans VAC1 et VAC2 sont fournies par divers prêteurs. Ces facilités sont conçues pour réduire le risque que les nouveaux véhicules ne soient pas en mesure de faire face à des appels de marge si des circonstances futures en justifiaient la nécessité. De plus, un moratoire empêche les appels de marge pendant une période de 18 mois.

Relativement à la contribution d'actifs soutenus par la facilité de financement de marge pour les VAC1 et VAC2, les investisseurs ont reçu une combinaison de billets de catégories A-1, A-2, B et C assortis d'une échéance prévue en décembre 2016. Les billets de catégorie A-1 et A-2 ont reçu une cote de crédit finale de « A ». Les actifs inadmissibles dans VAC1 et VAC2 ont été séparés et les porteurs de billets détenant des séries de PCAA garanties en partie par des actifs inadmissibles ont reçu des billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI) qui reflètent le rendement de l'actif individuel sous-jacent.

Un véhicule nouvellement formé, mettant en silo chaque série garantie exclusivement par des actifs traditionnels ou des actifs inadmissibles à 100 %, a été créé sous le nom de véhicule d'actifs cadre 3 (VAC3). Deux principales catégories de billets sont créées dans VAC3 : les billets reflète pour les actifs traditionnels (AT) et les billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI). Tous les billets sont liés au rendement net et aux échéances de leurs actifs sous-jacents respectifs.

Le 21 janvier 2009, le Fonds a reçu des billets de VAC2 et VAC3 dont la valeur nominale totale s'établit à 9 309 milliers de dollars à la suite de la restructuration du PCAA.

7. PLACEMENTS (suite)

Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers (suite)

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour les titres de PCAA inclus dans le Plan, la direction a estimé le montant de PCAA qu'elle sera en mesure de récupérer ultérieurement sur la valeur nominale. Ainsi, elle considère une baisse de valeur durable de 1 405 milliers de dollars constatée dans l'exercice terminé le 31 mars 2008, et qu'à la suite de l'évaluation en date du 31 mars 2009, qu'aucune dévaluation supplémentaire n'est jugée nécessaire. La direction est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2009 en fonction de l'information disponible à ce jour. La moins-value est estimée selon une technique d'évaluation tenant compte de la qualité du crédit des actifs sous-jacents, de certaines hypothèses et probabilités. Elle tient compte également de la séquence de subordination imbriquée dans les billets : les billets C sont subordonnés aux billets B, les billets B le sont aux billets A-2 et les billets A-2 le sont aux billets A-1. Cette structure en cascade vise à ce que les tranches subordonnées absorbent les premières pertes de façon à immuniser les tranches supérieures. En raison de la structure en cascade, ce sont les billets C et B qui absorbent les plus grandes baisses de valeur. En décembre 2008, DBRS a émis la cote A aux billets A-1 et A-2, mais n'a pas fourni de notation de crédit pour les billets B et C.

Au 31 mars 2009, le Fonds détient les titres suivants de PCAA inclus dans le plan de restructuration :

	Valeur nominale	Valeur comptable
VAC2		
Catégorie A-1	5 543	5 543
Catégorie A-2	1 365	1 363
Catégorie B	248	-
Catégorie C	221	-
Actifs inadmissibles	445	-
VAC3		
Actifs traditionnels	993	895
Actifs inadmissibles	494	194
	9 309	7 995

Au 31 mars 2008, Le Fonds détenait les titres suivants de PCAA émis par des tiers :

	Valeur nominale	Valeur comptable
Actifs synthétiques et hybrides	7 450	6 534
Actifs traditionnels	1 307	1 204
Actifs à haut risque	643	257
	9 400	7 995

Les billets de catégories A-1, A-2 et B portent intérêt au taux des acceptations bancaires moins 0,50 %. L'intérêt sur les billets de catégorie B est cumulatif et est payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1 et A-2 auront été réglés intégralement. Les billets de catégorie C portent intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20 %. Ces intérêts sont cumulatifs et payables seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement.

Quant aux billets des actifs traditionnels et inadmissibles, ils portent intérêt à un taux qui sera rajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents.

7. PLACEMENTS (suite)

Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers (suite)

Arrérages d'intérêts

Le 21 janvier et le 14 mai 2009, le Fonds a reçu des intérêts courus, net des frais de restructuration, pour la période comprise entre la date de l'achat et le 21 janvier 2009. Ces intérêts sont constatés dans le présent exercice financier.

Les intérêts courus des nouveaux billets au 31 mars 2009 n'ont pas été comptabilisés.

Dépôts à participation

Les dépôts à participation sont placés dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois.

Au 31 mars 2009, la valeur marchande des 131 736 unités (2008 : 122 432 unités) de dépôts à participation est de 139 953 milliers de dollars (2008 : 161 055 milliers de dollars). La direction du Fonds considère que ces dépôts n'ont pas subi de moins-value durable au 31 mars 2009.

Le placement dans les dépôts à participation contient du PCAA émis par des tiers. Dans le cadre du plan de restructuration, la Caisse a pris des engagements associés au PCAA dont la quote-part attribuée au Fonds s'élève à 6 486 milliers de dollars (2008 : 4 947 milliers de dollars).

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

